



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

17 JUL. 2025

DIVISION MONS
Greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



25095306

N° d'entreprise : **0466 623 052**

Nom

(en entier)

BERTIAUX & DENIS

(en abrégé)

Forme légale

Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège

Rue des Sandrinettes 1 à 7033 Mons

Objet de l'acte : Changement d'adresse du siège social

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE tenue le 09/07/2025 à 18h00, au siège social

Composition de l'assemblée générale extraordinaire : voir liste de présence

Déclaration préalable :

I. L'assemblée générale est ouverte à 18h00 sous la présidence de Jean-Philippe DENIS, ainsi que Philippe BERTIAUX intervenant comme secrétaire.

II. Le président déclare ce qui suit :

La présente assemblée générale a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement d'adresse du siège social à partir du 14/07/2025.

III. Tous les actionnaires sont présents ou représentés et se sont conformés aux conditions pour être autorisé à participer à l'assemblée générale.

IV. Le président constate que tous les actionnaires et tous les administrateurs sont présents (ou représentés) et acceptent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée.

Toutes les personnes présentes déclarent renoncer aux formalités de convocation prévues par le CSA et par les statuts.

V. Tous les actionnaires présents ou représentés ont connaissance ou peuvent prendre connaissance des documents conformément aux dispositions du CSA.

VI. La liste de présence a été cosignée par le président qui reconnaît son exactitude. Cette liste est jointe en annexe du présent procès-verbal, avec les procurations des personnes représentées.

VII. Constatation de la validité de l'assemblée générale extraordinaire :

À la demande du président, l'assemblée générale constate qu'elle est valablement composée et est habilitée à délibérer et à décider valablement sur son ordre du jour qu'elle traitera par la suite.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix. Chaque action donne droit à une voix.

Délibération et décisions :

1. Changement d'adresse du siège social à partir du 14/07/2025.

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de modifier l'adresse du siège social à partir du 14/07/2025, celui-ci est transféré à :

Avenue du Parc d'Aventures Scientifiques 99 à 7080 Frameries

L'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée à 18h30 après lecture et approbation du présent procès-verbal et de ses annexes.

Jean-Philippe DENIS
Administrateur

Philippe BERTIAUX
Administrateur

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)